

Retraite. Le projet de Macron pour faire éclater le système solidaire

Un système faussement équitable qui créera des inégalités supplémentaires au détriment des femmes, des métiers pénibles et des carrières incomplètes. Patrick Allard/REA

Le candidat d'*En marche!* propose de remplacer tous les régimes actuels par une retraite par points, dont tous les risques seront supportés par les assurés.

Les communicants d'Emmanuel Macron ont bien travaillé. En matière de retraites, la formule du candidat d'*En marche!*, "pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous", a la même apparence de bon sens et de simplicité que le "travailler plus pour gagner plus" de Sarkozy en 2007. Et le slogan est encore plus trompeur dans le cas de Macron, qui promet, dans un premier temps, de ne pas toucher à l'âge de départ et à la durée de cotisation, car il cache un véritable bouleversement du système de retraites qui n'a d'équitable que le nom.

Son idée est en fait de mettre en place un système par points, où chacun choisirait le moment de prendre sa retraite en fonction des sommes qu'il a cotisées. Un système à la carte, indexé sur les capacités contributives de chacun, à la différence des régimes de base actuels qui garantissent une pension correspondant à une fraction du salaire à partir d'un âge et d'un nombre de trimestres validés.

"Comme chacun ne cotise pas la même somme, ce système faussement équitable créera des inégalités supplémentaires" au détriment des femmes, des métiers pénibles et des carrières incomplètes, que "le système actuel prend en compte ou corrige", même de façon partielle, alerte l'économiste communiste Catherine Mills.

C'est le cas avec la majoration pour enfants, la validation de trimestres au chômage ou le calcul de la pension sur les meilleures années de salaires, autant de mécanismes de solidarité à améliorer, et qui s'opposent au principe d'un droit à pension identique pour chaque euro cotisé.

Mais le projet d'Emmanuel Macron recèle un autre danger : celui du basculement d'un système où le montant de la retraite et son mode de calcul sont connus à l'avance des cotisants, vers un autre où la valeur du "point", et donc la pension, changent en fonction de la conjoncture, comme en Italie ou en Suède. C'est ce qu'on appelle un système à "comptes notionnels", qui signifie que les points achetés sont virtuels car ils ne correspondent à aucune valeur financière définie à l'avance.

Des pensions revues à la baisse

Dans ce système, les risques de la conjoncture sont transférés des cotisants vers les retraités : ce ne sont plus les cotisations qu'on ajuste à la hausse ou à la baisse, mais les pensions elles-mêmes. Emmanuel Macron ne dit pas autre chose, quand il promet que

"l'actualisation sera calculée, à terme, en fonction de l'espérance de vie, qui n'est pas la même pour un ouvrier et un cadre supérieur".

Pour Catherine Mills, cela signifie simplement que

"si l'espérance de vie s'allonge et que la situation financière se dégrade, les pensions seront réduites".

Opposés à cette logique, les *Économistes atterrés* Dany Lang et Henri Sterdyniak interrogent :

"Donnera-t-on une retraite plus faible aux femmes, dont l'espérance de vie est plus longue?"

Le risque est loin d'être théorique.

"En l'absence d'augmentation du taux de cotisation pour suivre l'évolution démographique, les salariés n'ont le choix que (de) travailler plus longtemps" ou d'"accepter la baisse de leur pension", résume l'économiste d'Attac, Jean-Marie Harribey.

Emmanuel Macron se donne dix ans pour fusionner le régime général et les régimes spéciaux dans ce nouveau *"système universel"*. Catherine Mills y voit, pour sa part, le projet *"de sortir des cotisations pour les remplacer à terme par l'impôt"*, à l'instar de la contribution sociale généralisée, qu'il entend relever pour remplacer les cotisations famille et maladie, ultime basculement visant à délester les entreprises du financement de la Sécu.

S. C.

Un bouclier social et fiscal pour le capital

Pour financer ses baisses de cotisations sociales salariales et patronales, Emmanuel Macron entend transférer une part plus importante du financement de la protection sociale vers la contribution sociale généralisée, qui augmenterait de 1,75 point. Mais celle-ci, qui pèse déjà à 88 % sur les salariés et les retraités, selon l'économiste Catherine Mills, épargnerait le capital. Le candidat d'En marche! prévoit en effet, tout comme François Fillon, une sorte de "bouclier du capital" qui plafonnerait les prélèvements sur les revenus de celui-ci, avec la mise en place d'un taux unique de 30 %, incluant les prélèvements sociaux.